



Le code de déontologie et de qualité  
de Norvegien.com  
est élaboré avec le souci de protéger l'acquéreur en lui garantissant  
des élevages de qualité



**L'éleveur adhérant à Norvegien.com s'engage, dès son adhésion, à respecter en totalité le code de déontologie et de qualité de l'association Norvegien.com.**

*(Le vocable "éleveur" s'applique à toute personne qui produit des chatons et ce dès la première portée)*

Les règles acceptées par l'éleveur sont :

1. Respecter scrupuleusement la réglementation en vigueur en matière d'élevage dans son pays  
→ Soit pour l'éleveur français déclarant plus d'une portée par an :  
Avoir procédé à la déclaration de son élevage (être en possession d'un numéro de Siret),  
Être en possession d'un certificat de capacité.
2. Être titulaire d'un affixe (fournir la copie de son affixe à Norvegien.com dès la naissance de sa première portée ou dès son adhésion).
3. Élever dans des conditions sanitaires correctes.
4. Respecter la réglementation en vigueur concernant la vente des chatons :  
Identification par transpondeur,  
Fourniture d'une attestation de cession (précisant clairement les conditions particulières),  
Fourniture d'un document d'information sur les caractéristiques et les besoins de l'animal.
5. Ne vendre que des chatons :  
Âgés d'au moins 12 semaines,  
Ayant reçu la première injection de la Panleucopénie, des Viroses respiratoires et de la Leucose (TCL)  
(il serait souhaitable d'avoir effectué la seconde injection)  
Munis d'un certificat de bonne santé établi par un vétérinaire (recommandé pour les éleveurs déclarés),  
Tous les chatons seront obligatoirement inscrits au Livre des Origines de leur pays,  
L'identification génétique des reproducteurs serait souhaitable.
6. Ne vendre que des chatons issus de son élevage.
7. Ne pas vendre ni chatons ni adultes à des laboratoires ou à des personnes qui pourraient en assurer la revente.
8. Ne demander un acompte sur le prix de vente que lorsque les chatons sont nés.
9. Ne pas dénigrer les autres éleveurs de l'association, mais signaler à Norvegien.com, les problèmes rencontrés, par écrit, (ceux-ci seront vérifiés).
10. Fournir la copie des pedigrees de ses chats reproducteurs si Norvegien.com lui en fait la demande.
11. Promouvoir l'association auprès des acquéreurs de chatons.

**Tout non-respect de ce code pourra entraîner l'exclusion de l'éleveur de l'association, cette décision (prise par le CA) n'est pas contestable.**

**Norvegien.com décline toute responsabilité en cas de problème pouvant survenir avec un des signataires de la charte, son rôle n'étant qu'informatif.**

Je, soussigné

m'engage à mettre en œuvre ce code

À:

Signature

le: / /

[www.norvegien.com](http://www.norvegien.com)